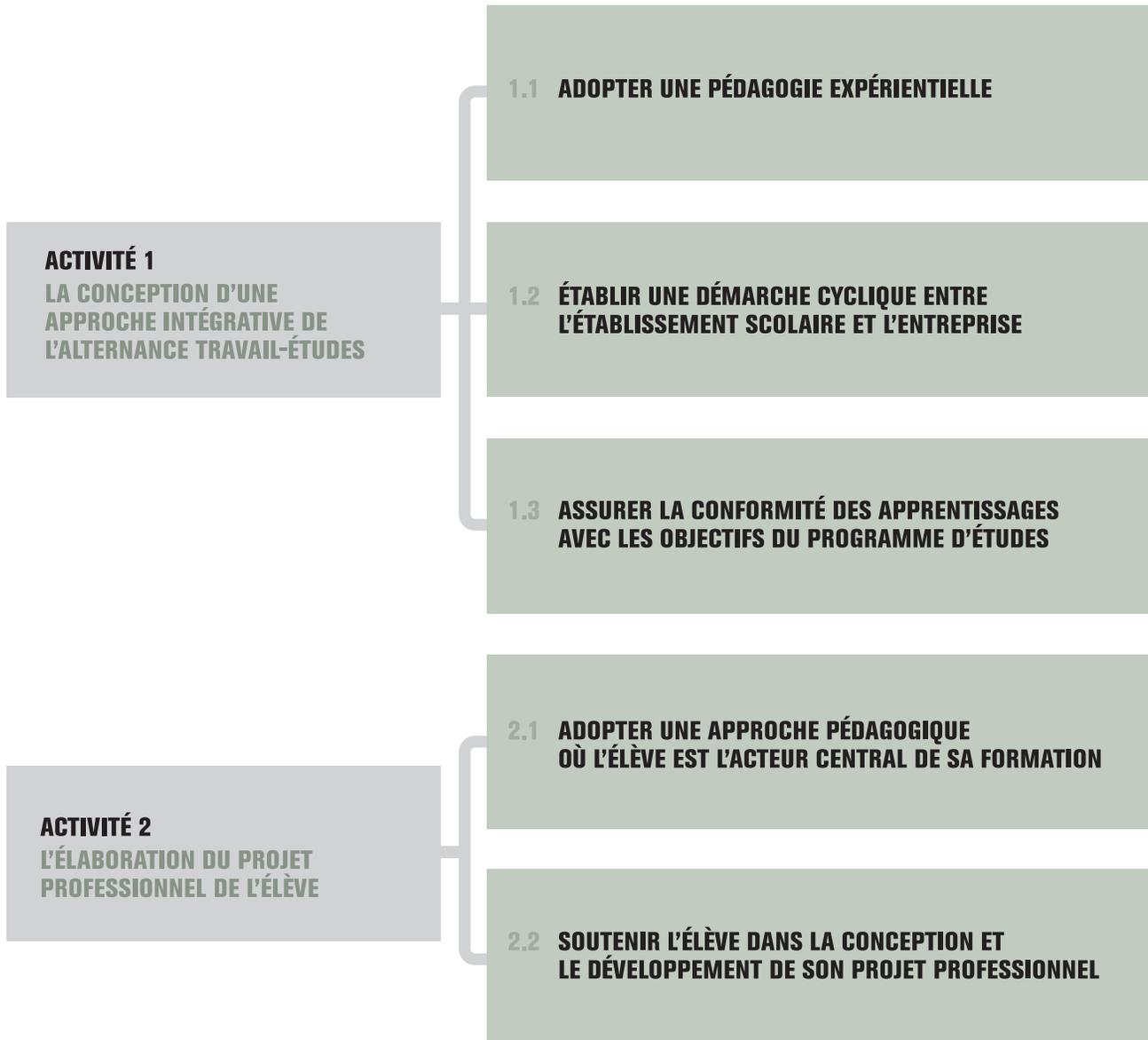


LA DÉTERMINATION DES ASSISES PÉDAGOGIQUES DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

ÉTAPE
1



Afin de répondre aux besoins incessants de formation exigés par une culture du savoir, les sociétés actuelles tendent à mettre en œuvre des dispositifs d'apprentissage fondés sur une pédagogie de l'expérience, où la personne apprenante évolue d'une position exclusive de consommation de savoirs vers celle de développement de compétences.

ACTIVITÉ 1

LA CONCEPTION D'UNE APPROCHE INTÉGRATIVE DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 1.1

ADOPTER UNE PÉDAGOGIE EXPÉRIENTIELLE.

L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES FAVORISE UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE EXPÉRIENTIELLE QUI UTILISE L'ACTION COMME STRATÉGIE D'APPRENTISSAGE.

Dans un programme en alternance travail-études, l'élève fait face à des situations et à des contextes d'apprentissage différents. Ainsi, le caractère expérientiel des apprentissages en milieu de travail peut constituer une difficulté pour l'élève habitué à un mode scolaire plus traditionnel.

En alternance travail-études, il devient avantageux pour l'établissement scolaire d'introduire la pédagogie expérientielle afin de développer chez l'élève les compétences nécessaires pour qu'il joue, dès le début de son programme d'études, un rôle actif dans sa propre formation.

L'approche par compétences remet en question les valeurs et les pratiques de l'approche pédagogique traditionnelle. Elle propose une façon différente de concevoir et de dispenser la formation. Le personnel enseignant ne joue plus le rôle de transmetteur des savoirs aux élèves. Il agit plutôt comme guide auprès des élèves, les amenant à s'engager activement dans leur processus d'acquisition de compétences afin qu'ils deviennent les principaux acteurs de leur formation.

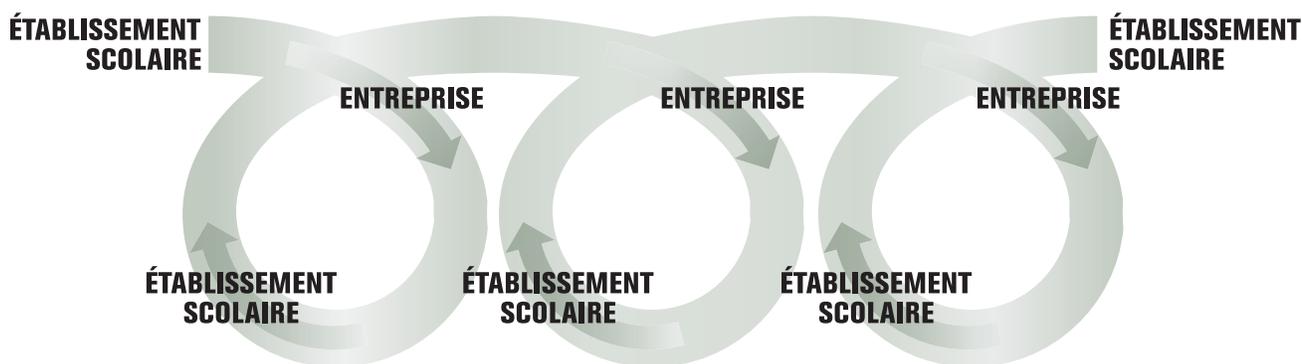
L'approche par compétences prend son sens dans le transfert des apprentissages. Une personne compétente est une personne qui peut transférer des apprentissages réalisés dans un contexte donné à d'autres contextes différents.

Dans cette approche, l'établissement scolaire a le mandat d'outiller les élèves afin qu'ils soient en mesure de mettre en branle des processus visant la réalisation du travail plutôt que de simplement répéter des gestes techniques savamment appris.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 1.2 ÉTABLIR UNE DÉMARCHE CYCLIQUE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET L'ENTREPRISE.

LE PRINCIPE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES REPOSE SUR
DES CYCLES D'APPRENTISSAGE QUI S'ARTICULENT ÉTROITEMENT
ENTRE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET L'ENTREPRISE.

Une formation en alternance travail-études entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise peut être représentée comme une succession de boucles d'apprentissage.



Dans une formation en alternance travail-études, les apprentissages en milieu scolaire sont en « amont » et en « aval » de ceux réalisés en entreprise. Ainsi, la formation en entreprise s'intégrera au parcours scolaire et donnera à l'élève un sens à l'ensemble de sa formation. **Une formation en alternance doit débiter et se terminer en milieu scolaire.**

La finalité éducative des projets d'alternance travail-études en formation professionnelle et en formation technique est *l'appropriation de compétences*. À cette fin, les séquences en entreprise peuvent avoir comme base l'une ou l'autre des intentions pédagogiques suivantes :

- le *développement de compétences*, qui permet de développer en milieu de travail une ou plusieurs compétences, ou éléments de compétences inclus au programme d'études, en vue de la sanction en milieu scolaire;
- la *mise en œuvre de compétences*, qui vise l'application, dans l'exercice de la fonction de travail, d'une ou de plusieurs compétences, ou éléments de compétences du programme d'études, déjà acquis et sanctionnés en milieu scolaire.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 1.3

ASSURER LA CONFORMITÉ DES APPRENTISSAGES AVEC LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ÉTUDES.

LA FORMULE PÉDAGOGIQUE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES IMPLIQUANT UNE DIVERSITÉ DES LIEUX DE FORMATION, SON DÉFI MAJEUR CONSISTE À ASSURER LA CONFORMITÉ DES APPRENTISSAGES AVEC LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ÉTUDES.

Dans le cadre de projets d'alternance travail-études dont l'intention pédagogique est le *développement de compétences*, le défi à relever consiste à structurer le programme d'études de manière à répartir en séquences logiques, dans le temps et le lieu d'apprentissage, les objectifs d'apprentissage de ce programme.

Cette structuration du programme d'études en séquences alternées entre l'établissement scolaire et l'entreprise doit également inclure, en temps et lieu opportuns, les activités d'évaluation des apprentissages qui conduisent à la sanction des études.

L'élaboration du projet d'alternance travail-études doit se faire en collaboration avec les entreprises et être achevée avant de réaliser les activités d'apprentissage, tant en milieu scolaire qu'en entreprise.

Les projets d'alternance travail-études dont l'intention pédagogique est la *mise en œuvre de compétences* visant la consolidation et l'enrichissement de compétences déjà sanctionnées en milieu scolaire, l'adéquation des objectifs d'apprentissage avec les séquences en entreprise se fait en conformité avec les acquis des élèves. Ainsi, l'établissement scolaire doit s'assurer que l'élève a acquis un certain nombre de compétences avant d'effectuer un séjour en entreprise.

ACTIVITÉ 2

L'ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL DE L'ÉLÈVE

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 2.1

ADOPTER UNE APPROCHE PÉDAGOGIQUE OÙ L'ÉLÈVE EST L'ACTEUR CENTRAL DE SA FORMATION.

L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES PLACE L'ÉLÈVE AU CENTRE DU PROCESSUS D'APPRENTISSAGE EN TANT QUE PREMIER ACTEUR DE SON DÉVELOPPEMENT PERSONNEL.

Le fait de placer l'élève au centre du processus d'apprentissage en tant que premier acteur de son propre développement professionnel constitue la condition de base conduisant vers la personnalisation de son parcours éducatif en relation avec ses capacités et ses objectifs de développement professionnel.

C'est ainsi que le projet d'alternance travail-études peut permettre à chaque élève de mettre en œuvre les compétences nécessaires à son développement professionnel.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 2.2

SOUTENIR L'ÉLÈVE DANS LA CONCEPTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE SON PROJET PROFESSIONNEL.

À TRAVERS LA RÉFLEXION ET L'ACTION, LE PROJET PROFESSIONNEL MOBILISE LES CAPACITÉS DE L'ÉLÈVE ET DEVIENT LE PRINCIPAL MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE SON IDENTITÉ PROFESSIONNELLE.

L'alternance travail-études permet le développement du projet professionnel de l'élève en fonction de deux trajectoires¹, l'une structurante et collective, qui assure la réalisation des apprentissages prévus au plan de formation en entreprise et la continuité du parcours scolaire en groupe classe, l'autre identitaire et individuelle, qui personnalise le parcours de l'élève.

Différentes approches peuvent être mises à profit pour réunir dans un seul parcours ces deux trajectoires. L'une des plus performantes est, sans contredit, **la mise en œuvre du projet professionnel de l'élève.**

Dans un premier temps, le projet professionnel de l'élève dans un programme d'études en alternance se dessine à partir d'un premier bilan de ses compétences. Par la suite, il se développe autour de trois principaux pôles d'action :

- l'élaboration de buts personnels;
- la planification et l'utilisation de stratégies;
- l'évaluation des conduites adoptées et des résultats.

L'ensemble des étapes relatives à une démarche de développement d'un projet professionnel de l'élève dans un programme d'études en alternance travail-études est présenté dans le tableau qui suit.

¹ Adapté de Loïck CLAVIER, *Évaluer et former dans l'alternance : de la rupture aux interactions*, Paris, L'Harmattan, 2001.

LE PROJET PROFESSIONNEL DE L'ÉLÈVE DANS UN PROGRAMME EN ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

